

L'essentiel sur ma carte

Présenter sa carte d'assurance-maladie est obligatoire lors du recours à n'importe quelle prestation médicale en Suisse ou dans un pays européen. La carte d'assurance peut comporter deux types de données :

1

Les données d'identification (enregistrement obligatoire)

Elles sont imprimées et enregistrées par Assura sur la bande magnétique de votre carte. Vos différents prestataires de soins peuvent les reprendre automatiquement, sans avoir à vous les redemander à chaque visite, simplifiant ainsi la gestion administrative de votre dossier (par ex. à la pharmacie ou en cas d'admission à l'hôpital). Ces données d'identification sont :

- noms et prénoms
- numéro d'AVS
- date de naissance
- sexe
- nom et numéro d'identification de l'assureur-maladie
- numéro d'identification de la carte d'assurance
- date d'expiration de la carte d'assurance
- votre adresse
- adresse de facturation de l'assureur-maladie
- informations concernant votre couverture d'assurance de base
- informations concernant votre couverture d'assurance complémentaire (uniquement hospitalisation)

Vous pouvez en tout temps rectifier des erreurs ou modifier vos données directement en ligne sur assura.ch/contact, ou en nous contactant par écrit à Assura – Case postale 61 – 1009 Pully, ou par téléphone au 0842 277 872 (max. CHF 0.08/min. pour le réseau fixe. Tarifs mobile selon fournisseur).

En présentant votre carte d'assurance à votre prestataire de soins, vous autorisez celui-ci à accéder en ligne à vos données d'identification.

2

Les données médicales (enregistrement facultatif)

Enregistrer ces informations médicales sur la puce de votre carte peut notamment faciliter le suivi de traitements ou diagnostics nécessitant la coordination de plusieurs intervenants médicaux, ou encore optimiser votre prise en charge dans une situation d'urgence. Les données médicales qu'il est possible d'enregistrer sur votre carte sont :

- groupe sanguin et transfusion
- immunisation (données sur les vaccins)
- transplantation
- allergies
- maladies et séquelles d'accidents
- médication
- personnes à contacter en cas d'urgence
- existence d'une carte de donneur d'organes
- souhaits en matière de santé en cas d'incapacité (directives anticipées)

Qui peut enregistrer, modifier ou effacer ces données médicales ?

En tant qu'assuré, vous pouvez à tout moment demander aux prestataires de soins listés ci-dessous d'enregistrer, modifier ou effacer des données sur votre carte.

Médecins, pharmaciens, dentistes, chiropraticiens, sages-femmes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, infirmiers, logopédistes / orthophonistes, diététiciens

Les prestataires de soins ne pourront pas modifier les informations ou y avoir accès sans votre consentement.

Assura n'a en aucun cas accès à ces données.

Comment protéger mes données médicales d'un accès non autorisé ?

Chez un prestataire de soins mentionné plus haut :

- Saisissez le code PUK (imprimé au recto de cette lettre sous votre carte d'assurance) dans l'appareil de votre prestataire de soins.

Important : ce code est présent uniquement dans ce courrier, il n'est pas conservé par l'assureur-maladie.

- L'appareil vous demandera d'activer la fonction PIN de votre carte d'assurance.
- Choisissez un code PIN et saisissez-le sur le clavier de l'appareil.

L'assureur-maladie ne connaît pas votre code PIN et n'enregistre pas votre code PUK.

Le code PIN est indispensable pour accéder aux données, même en cas d'urgence.

Validité

La nouvelle carte annule et remplace l'ancienne carte. Aussi, nous vous invitons à détruire cette dernière. En cas de changement d'assureur-maladie ou à l'expiration de la carte, votre assureur-maladie en établira une nouvelle.

Comment transférer mes données médicales sur ma nouvelle carte ?

Ces données ne peuvent pas être reprises automatiquement. Vous devez demander à votre prestataire de soins d'imprimer une copie des données enregistrées sur votre ancienne carte et de les intégrer ensuite manuellement sur votre nouvelle carte. Nous vous recommandons alors de détruire votre ancienne carte ou de faire effacer les éventuelles données médicales enregistrées.

Perte, bris et vol

En cas de perte, de bris ou de vol de la carte, merci de nous en informer immédiatement afin qu'une nouvelle carte soit émise.

Contact

assura.ch/carte
0800 277 872